



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MAI 2015

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Les actionnaires de la Société RADIALL SA sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le jeudi 21 mai 2015 à 14 heures, au Millénaire 1, 35 rue de la Gare, 75168 Paris Cedex 19.

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons du fait que les actionnaires, en assemblée extraordinaire, seront amenés à se prononcer sur les deux projets de résolutions ci-après :

TREIZIEME RESOLUTION

(Modifications de l'article 13, II des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide, conformément à l'article 23 des statuts de la Société, et dans le respect des dispositions de l'article L.225-75 alinéa 1 du Code de commerce, de modifier l'article 13, II des statuts, comme suit :

« II- La durée du mandat des membres du conseil de surveillance est librement fixée par l'assemblée générale ordinaire, sans pouvoir excéder six (6) ans. »

QUATORZIEME RESOLUTION

(Modifications de l'article 13, IV des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide, conformément à l'article 23 des statuts de la Société, et dans le respect des dispositions de l'article L.225-70 du Code de commerce, de modifier l'article 13, IV des statuts, comme suit :

« IV- La limite d'âge d'un membre du conseil de surveillance est fixée à cent (100) ans. A dater de cet anniversaire, l'intéressé cesse de plein droit ses fonctions, étant réputé démissionnaire d'office.

Le nombre de membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de quatre-vingts (80) ans ne peut être supérieur au tiers des membres du conseil de surveillance en fonctions. »

Ces projets de résolutions ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 15 avril 2015 (Bulletin n°45), ainsi que sur le site internet de la Société (www.radiall.com) dans l'espace « Investisseurs » rubrique « Assemblée Générale ».